



Cap déchets 2030 : la Communauté de Communes de la Matheysine modernise son service public de gestion des déchets

Susville, le mardi 1^{er} septembre 2026

Contrôle d'accès dans les déchetteries, évolution du réseau de collecte et nouvelles modalités pour certains producteurs de déchets : la Communauté de Communes de la Matheysine engage une nouvelle étape de la modernisation de son service.

À partir du 1^{er} janvier 2027, la Communauté de Communes de la Matheysine fera évoluer l'organisation de son service public de gestion des déchets dans le cadre de sa stratégie « Cap Déchets 2030 ».

Adoptée en 2025, la stratégie « Cap Déchets 2030 » fixe un cap pour faire évoluer le service face aux enjeux environnementaux, réglementaires et financiers. Son ambition est double : adapter le service aux besoins du territoire tout en garantissant son équilibre financier, sans augmenter les impôts des ménages.

➤ Des déchetteries modernisées et un accès automatisé dès 2027

La principale évolution concernera les cinq déchetteries intercommunales de la Matheysine. À compter du 1^{er} janvier 2027, elles seront équipées d'un système de contrôle d'accès reposant sur la lecture automatique des plaques d'immatriculation.

Pour accéder aux déchetteries, les usagers doivent enregistrer gratuitement leur véhicule. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} septembre 2026 sur le site de la Communauté de Communes : www.ccmatheysine.fr et des permanences sont assurées en déchetterie pour accompagner les usagers qui ne disposent pas de supports numériques.

Une fois l'inscription validée, l'accès sera automatisé : à l'arrivée sur le site, la plaque d'immatriculation sera reconnue et la barrière s'ouvrira automatiquement.

Cette évolution permettra notamment d'harmoniser le fonctionnement des déchetteries de la Matheysine avec les pratiques déjà mises en place dans de nombreux territoires isérois.

➤ Pour un service plus équitable et maîtrisé

Chaque année, les déchetteries intercommunales accueillent des dépôts provenant de personnes extérieures à la Matheysine ou issus d'activités professionnelles.

Ces usages, parfois qualifiés de « tourisme des déchets », entraînent une augmentation des volumes à collecter et à traiter et donc des coûts supportés par le service public.

Le nouveau dispositif permettra de mieux identifier les usagers autorisés et de réserver l'accès aux habitants et aux professionnels de la Matheysine relevant des conditions fixées par le règlement.

➤ De nouvelles conditions d'accès

Le nouveau règlement des déchetteries précise également les conditions d'accès selon le type de véhicule. Les particuliers pourront accéder aux déchetteries intercommunales avec un véhicule dont le poids est inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Les véhicules dépassant ce poids ne seront plus autorisés à entrer sur les sites.

Pour les professionnels, l'accès sera réservé aux véhicules de moins de 3,5 tonnes. Les véhicules de 3,5 tonnes et plus ne pourront donc plus accéder aux déchetteries intercommunales et devront s'orienter vers les déchetteries professionnelles et autres filières adaptées déjà présentes sur le territoire.

Autre évolution importante : chaque foyer bénéficiera de 25 passages par an inclus dans le service. Au-delà de ce seuil, les passages supplémentaires seront facturés selon le tarif en vigueur.

Les Communes conserveront quant à elles un accès gratuit et illimité dans le cadre de leurs missions de service public.

➤ Un réseau de collecte réorganisé à partir du 1^{er} janvier 2027



Dans le même temps, la Communauté de Communes poursuivra la modernisation de son réseau de collecte.

À compter du 1^{er} janvier 2027, certains points de collecte dont la configuration ne permet plus de répondre pleinement aux exigences actuelles en matière de tri, de valorisation des déchets et de conditions d'accueil des usagers.

Cette évolution concerne les bennes implantées dans les Communes de :

- Cholonge
- Notre-Dame-de-Vaulx
- Pierre-Châtel
- Saint-Honoré
- Saint-Jean-de-Vaulx
- Villard-Saint-Christophe
- La Salle-en-Beaumont

La réorganisation repose sur un principe de maillage territorial et de proximité. Les habitants continueront à disposer des cinq déchetteries intercommunales situées à Sousville, La Motte-d'Aveillans, Corps, Laval dens et Valbonnais, ainsi que des nombreux points d'apport volontaire dédiés au verre, aux emballages et aux papiers.

➤ **Vers de nouvelles solutions de valorisation sur le territoire**

Cette évolution du service s'inscrit également dans une réflexion plus large sur la valorisation locale des déchets.

La Communauté de Communes poursuit notamment son travail avec les Communes afin de développer, lorsque les conditions techniques le permettront, des solutions locales de valorisation des végétaux, au plus près des besoins des habitants. Des plateformes de dépôt et de broyage pourraient ainsi être mises en place progressivement sur le territoire.

La Communauté de Communes travaille également à l'émergence d'une nouvelle ressourcerie en Matheysine. Depuis le départ d'Emmaüs, plusieurs réflexions sont en cours afin de favoriser le réemploi et la valorisation des objets. Aucune solution n'est aujourd'hui arrêtée, mais cette ambition demeure pleinement inscrite dans la stratégie du territoire.

➤ **Une redevance spéciale pour certains établissements**

« Cap Déchets 2030 » prévoit également l'instauration d'une redevance spéciale destinée à certains producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers.

Elle concernera notamment certains établissements accueillant du public ou produisant des volumes importants de déchets. Son montant et les modalités précises de mise en œuvre restent à définir.

L'objectif est d'assurer une participation financière plus équitable entre les différents usagers du service, tout en encourageant la réduction des déchets et le développement du tri.

➤ **Un accompagnement renforcé pour les habitants**

Afin de permettre à chacun de s'adapter à ces évolutions, la Communauté de Communes de la Matheysine déploiera une campagne d'information tout au long de l'automne.

Les habitants peuvent d'ores et déjà effectuer gratuitement l'enregistrement de leur véhicule en ligne. Des permanences seront également organisées directement dans les déchetteries afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches :

- 2 octobre : La Motte-d'Aveillans
- 7 octobre : Susville
- 8 octobre : Corps
- 14 octobre : Susville
- 16 octobre : Laval dens
- 16 octobre : Valbonnais



Les agents seront mobilisés pour répondre aux questions et accompagner les habitants dans l'enregistrement de leur véhicule avant l'entrée en vigueur du contrôle d'accès.

➤ **Les dates à retenir**

1er septembre 2026

Ouverture des inscriptions des véhicules.

L'enregistrement est gratuit et permet de continuer à accéder aux déchetteries intercommunales après la mise en service du nouveau dispositif.

1er janvier 2027

Entrée en vigueur du nouveau dispositif

- Mise en place du contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation
- Application des nouvelles conditions d'accès aux déchetteries
- Mise en œuvre des 25 passages annuels inclus par foyer
- Réorganisation du réseau avec la suppression des bennes isolées concernées et la fermeture de la déchetterie de La Salle-en-Beaumont

Avec « Cap Déchets 2030 », la Communauté de Communes de la Matheysine engage ainsi une nouvelle étape dans l'évolution de son service public de gestion des déchets. L'ambition est claire : construire progressivement un service plus moderne, plus efficace, plus équitable et mieux adapté aux enjeux du territoire et aux besoins de ses habitants.

Informations et inscriptions : www.ccmatheysine.fr

Référents politiques :

Coraline SAURAT, Présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine

Philippe ROBERT, Vice-Président à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Contact communication :

Alice DESROCHES, Chargée de Communication - a.desroches@ccmatheysine.fr - 06 02 55 80 40